



# RAPPORT DU RÉSEAU BOVIN AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

## FAITS SAILLANTS - OCTOBRE À DÉCEMBRE 2025

- **Anaplasmosse**

Un cas d'anaplasmosse bovine a été confirmé en Estrie dans un élevage vache-veau et 18% des animaux testés, principalement des vaches adultes, étaient positifs en sérologie.

- **Theilériose bovine**

Deux cas de theilériose bovine ont été confirmés en Ontario. Il s'agit de la première détection de cette maladie au Canada.

- **Complexe respiratoire bovin**

Une hausse des cas de complexe respiratoire bovin est rapportée par plusieurs praticiens ainsi que des diagnostics de pasteurellose chez les bovins adultes soumis en nécropsie.

- **Diarrhée des veaux**

Une hausse des cas de diarrhée des veaux est rapportée pour le secteur des veaux lourds. Les diagnostics de diarrhée colibacillaire chez les veaux soumis en nécropsie sont également en hausse.

**Avis : les informations contenues dans ce rapport résument certains aspects de situations cliniques ou autres cas rapportés par les médecins vétérinaires membres du réseau bovin, les médecins vétérinaires praticiens et le Laboratoire de santé animale du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Votre jugement est requis pour l'interprétation et l'utilisation de ces informations.**

## Anaplasmose

Un cas d'anaplasmose bovine à *Anaplasma marginale* a été confirmé en octobre dans un élevage vache-veau de la MRC Brome-Missisquoi en Estrie. Au total, sept vaches du même pâturage ont présenté un dépérissement rapide associé à des signes d'anémie (figure 1) et parfois d'ictère (coloration jaunâtre), et six sont décédées. L'enquête épidémiologique n'a pas permis d'identifier la source d'introduction de la maladie. Aucun animal de l'élevage ne provenait des États-Unis mais plusieurs animaux ont été achetés de l'encan dans les dernières années. D'après les résultats, il est probable que la maladie ait été introduite dans le troupeau il y a un certain temps, à la suite de l'achat d'un animal infecté, et qu'elle s'y soit propagée. Des mesures de contrôle des animaux positifs sont volontairement appliquées par le producteur : les adultes sont gardés dans l'élevage ou envoyés directement à l'abattoir et les veaux seront envoyés directement en engraissement. La gestion de la maladie nécessite également le contrôle des tiques au pâturage, des insectes piqueurs et de l'équipement potentiellement contaminé par le sang (p. ex. aiguilles, écorneurs, couteaux de parage). Aucun traitement antibiotique n'est reconnu efficace pour éliminer la bactérie et les animaux restent généralement porteurs à vie.

**Figure 1.** Changements compatibles avec l'anémie dans la coloration des muqueuses de la gueule, de l'œil et de la vulve (plus pâles ou jaunâtres)



(crédit photo: [Salinas EE.](#)

[Photograph by Anaplasmosis Research Unit CENID-SAI](#))



(crédit photo : [Ian Poe](#))



(crédit photo : [Ian Poe](#))

**À retenir :** Le dépistage des bovins achetés est important pour limiter les risques d'introduction de l'anaplasmose dans votre élevage. De plus, les bovins présentant des signes d'anémie devraient être évalués par un médecin vétérinaire afin de poser un diagnostic précis et d'exclure la présence d'agents pathogènes sanguins (*Theileria*, *Anaplasma*, *Babesia*).

## Theilériose bovine

Un premier cas d'infection à *Theileria orientalis* Ikeda a été confirmé en octobre chez une vache laitière de l'Ontario qui présentait de l'anémie. La vache avait été importée des États-Unis en juillet dernier. À la suite du dépistage du troupeau, un deuxième cas a été détecté chez une vache laitière née au Canada qui ne présentait aucun signe clinique. Les vaches infectées ont été placées en quarantaine par le gouvernement ontarien qui travaille avec le médecin vétérinaire du troupeau pour gérer la maladie dans l'élevage.

*Theileria orientalis* Ikeda est un protozoaire qui affecte les globules rouges et qui se propage dans l'Est américain depuis 2018. La majorité des bovins affectés sont asymptomatiques mais ils peuvent servir de réservoir pour la transmission de la maladie car les bovins infectés restent porteurs à vie. La transmission du protozoaire d'un animal à l'autre se fait principalement par l'intermédiaire de tiques, notamment la tique asiatique à longues cornes (figure 2), mais elle est également possible par des insectes piqueurs et par des équipements contaminés par le sang. En détruisant les globules rouges, le parasite cause une anémie qui peut entraîner des signes cliniques dans les troupeaux nouvellement infectés : muqueuses pâles ou jaunâtres, abattement, faiblesse musculaire, ataxie, fièvre, difficulté respiratoire, avortement des vaches en fin de gestation et mort subite dans les cas aigus. Les facteurs de stress, comme la fin de gestation, le transport et la chaleur, augmentent le risque de maladie clinique. Des analyses de laboratoire sont nécessaires pour confirmer le diagnostic. Le parasite ne présente aucun risque connu pour la santé humaine ni pour la salubrité alimentaire.

**Figure 2.** Vue ventrale d'une tique asiatique à longues cornes femelle (*Haemaphysalis longicornis*) (crédit photo : James Gathany, CDC)



**À retenir :** La theilériose et la tique asiatique à longues cornes menacent la santé des bovins canadiens, voyez comment protégez votre troupeau avec la [fiche produite par le Système canadien de surveillance de la santé animale](#).

## Complexe respiratoire bovin

La hausse de cas du complexe respiratoire bovin rapportée par des praticiens du secteur laitier souligne l'importance de bien contrôler les facteurs de risque. Les changements de

température, la densité animale et le transfert d'immunité passive sont incontournables. Chez les veaux, l'hébergement en groupe requiert un contrôle encore meilleur des facteurs de risque pour limiter les épisodes.

**À retenir :** la vaccination est un outil à considérer dans la prévention des épisodes respiratoires, discutez-en avec votre médecin vétérinaire. Pour les élevages laitiers, des modules spécifiques ont été développés dans Vigil-Vet pour mieux cibler les pratiques à améliorer de chaque élevage.

## Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les bovins aux États-Unis

Aux [États-Unis](#), la fréquence des nouveaux cas d'IAHP chez les bovins laitiers continue de diminuer. Ainsi, seulement 3 nouveaux cas ont été identifiés pendant la période, en Idaho, en Californie et plus récemment au Wisconsin. Il s'agit d'ailleurs du premier cas confirmé dans cet État depuis le début de l'écllosion. Le cas a été confirmé comme une nouvelle introduction du virus de la souche D1.1 à partir des oiseaux sauvages et aucun autre cas n'a été identifié. Les résultats de la [Stratégie nationale de dépistage du lait](#) du USDA indique toutefois que le virus circule toujours dans les principaux États producteurs de lait.

### RAPPELS

L'[affiche adjacente](#) rappelle les signes cliniques de l'IAHP, les facteurs de risque et les mesures à prendre en cas de suspicion. Elle a été développée pour augmenter la vigilance des intervenants du secteur laitier. Les propriétaires de bovins laitiers sont invités à la consulter et à la placer bien en vue.

Pour accéder aux informations les plus à jour, consulter les pages web suivantes :

[MAPAQ - Grippe aviaire chez les bovins laitiers](#)

[ACIA - Influenza aviaire hautement pathogène chez le bétail](#)

[ACIA: Mesures que les producteurs peuvent prendre pour prévenir la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les bovins.](#)

Les producteurs laitiers peuvent également consulter l'Extranet des Producteurs de lait du Québec dans la section « Nouvelles » ou dans la « Bibliothèque ».

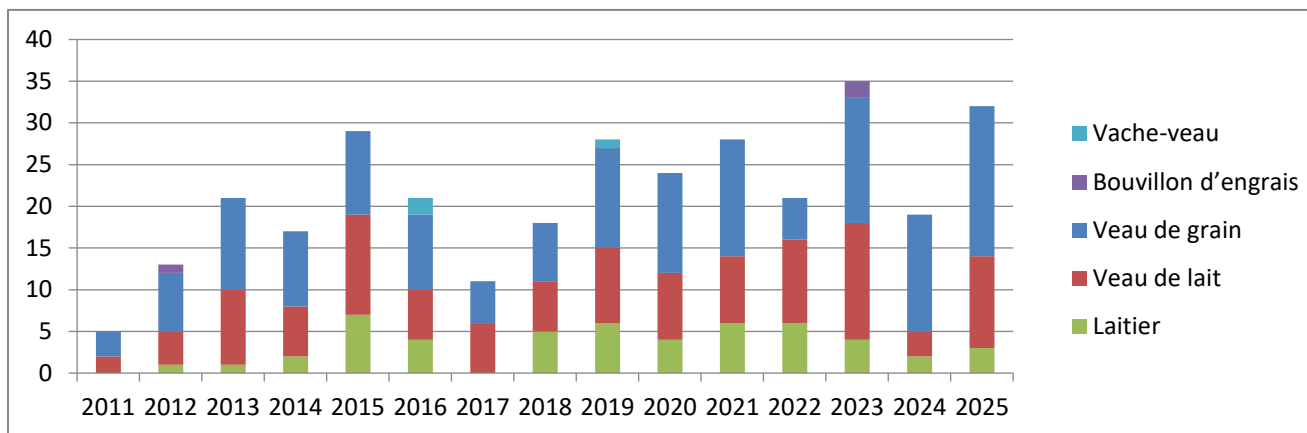


## Infection à *Salmonella*

Le tableau suivant présente les sérotypes identifiés en laboratoire et le nombre par type d'élevage pour le trimestre.

Sérotypes identifiés	Laitier	Veau lourd	Bouvillon	Vache-Veau
Dublin		10		
Typhimurium	1	4		
Groupe B		3		1
Mbandaka	1			

La figure suivante présente l'évolution du nombre d'élevages ayant eu des cas d'infections à *Salmonella* Dublin confirmés par une culture ou une PCR dans les laboratoires du MAPAQ ou déclarés\* par d'autres laboratoires du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2025 selon le type d'élevage.



\* À partir du 30 avril 2015, soit la date d'entrée en vigueur du Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes.

### LE RÉSEAU BOVIN

#### Objectifs :

Assurer une surveillance continue de la santé du cheptel bovin québécois par :

- L'établissement de partenariats pour le partage d'information
- La collecte de données de surveillance de façon continue.
- Favoriser la détection et la déclaration rapides de tout problème relatif à la santé du cheptel bovin québécois.
- Soutenir la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion de l'élevage appropriées.
- Communiquer rapidement l'information aux personnes concernées.

#### Responsable du réseau :

D<sup>re</sup> Marie-Eve Brochu Morin, m.v.

Responsable du Réseau bovin

Page web: <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/bovin>